

## CHRONIQUE DU GREFFE

Décision(s) de la semaine

### SEMAINE DU 10 DÉCEMBRE AU 14 DÉCEMBRE 2018

NO DE SENTENCES	PARTIES	CONVENTION	ARTICLE(S)	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
9337	Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska -et- Commission scolaire du Val-Des-Cerfs	5152	5-6.02 5-7.01 5-7.06	M. Gilles Ferland	Congédiement d'un enseignant à l'éducation des adultes pour inconduite et immoralité (relation intime avec une élève majeure) Congédiement modifié en suspension sans traitement de huit mois Objections sur l'autorité compétente (Conseil des commissaires) et sur le non-respect du délai	Objections rejetées Grief partiellement accepté
9338	Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec -et- Commission scolaire des Îles	5110	5-1.02 5-1.14 5-3.05	Me Robert L. Rivest	Réclamation d'un poste à temps plein vacant pour une enseignante à temps partiel - Liste de priorité - Droit résiduaire Règles d'attribution des contrats - Notion de disponibilité	Grief rejeté
9339	Syndicat du personnel de soutien du Cégep de Rosemont -et- Collège Rosemont	1320	5-2.02 5-4.06	Me Carol Girard	Abolition de poste d'une agente de soutien administratif, classe principale, et déplacement pour un poste de technicienne en documentation - Contestation de son affectation temporaire et de son congédiement administratif pour incompétence	Résultats variables
9340	Syndicat de l'enseignement de la région de Laval -et- Commission scolaire de Laval	5152	11-2.04	M. Robert Choquette	Contestation d'engagement d'enseignants non qualifiés pour enseigner à des postes en Français langue seconde (FLS) - Éducation des adultes Enseignantes légalement qualifiées sur la liste de rappel Liste de rappel – Spécialité	Grief partiellement accepté

					Politique d'embauche (Entrevue)	
9341	Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de St-Laurent -et- Collège de St-Laurent	1120	5-1.07 5-1.08	Me Éric Lévesque	Contestation du retrait de priorité d'emploi pour un enseignant non permanent et harcèlement - Non-respect de la procédure (motifs précis et délai)	Grief partiellement accepté